



L'INOUBLIABLE

GALA DES ENTREPRISES

CHAMBRE DE COMMERCE ET
INDUSTRIE DE MANICOUAGAN

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
DU CANDIDAT

DATES À RETENIR

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE MISE
EN CANDIDATURE

7 AOÛT 2024

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES
DOSSIERS DE CANDIDATURES

18 SEPTEMBRE 2024

5 À 7 DÉVOILEMENT DES FINALISTES

3 OCTOBRE 2024

28E GALA RECONNAISSANCE

19 OCTOBRE 2024

La Chambre de commerce et d'industrie de la Manicouagan est heureuse de vous présenter le formulaire de candidature du 28e Gala des entreprises L'INOUBLIABLE Gala des entreprises. Merci et surtout félicitations, car vous avez décidé de prendre quelques minutes de votre précieux temps afin de saisir une occasion en or pour mettre de l'avant vos réussites. Vos succès méritent d'être reconnus par le milieu.

Ce document inclut la description de chacune des catégories, les conditions d'admissibilité et le formulaire de candidature. Veuillez le compléter avant le 18 septembre 2024, 23h59.

Vous courrez ainsi la chance de remporter un prix parmi les catégories suivantes :

- Synergie 138
- Entrepreneuriat de collectivité durable
- Contribution au développement économique local et régional
- Pratiques d'affaires innovantes
- Entreprise pionnière
- Jeune entreprise
- Secteur industrielle - GDO
- La relève - transfert d'entreprise
- OBNL de l'année
- Services professionnels aux individus
- Commerce de détails
- Intégration de main-d'oeuvre immigrante
- Pratiques environnementales innovantes
- Entreprise autochtone

Veuillez noter que le prix « Entreprise de l'année » sera sélectionné parmi les finalistes des différentes catégories.

OBLIGATOIRE POUR LE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Soumettre trois photos de l'entreprise en activité
au moment du dépôt par courriel à
gala@ccmanic.qc.ca

Fournir une photo corporative de la personne qui
représentera l'entreprise le soir du gala par courriel
avant le 18 septembre 2024 à [gala @ccmanic.qc.ca](mailto:gala@ccmanic.qc.ca).

Chaque entreprise finaliste devra être
présente le soir du gala pour maintenir son
éligibilité.

Fournir le logo de l'entreprise en
format vectorielle

QU'EST-CE QUI FAIT DE VOUS UN GAGNANT?

Quelles sont vos réalisations les plus percutantes et vos succès? Qu'est-ce qui vous caractérise et vous distingue des autres entreprises? Quelles sont vos nouveautés? Quels succès voulez-vous mettre en valeur, qui y a participé, quels sont les moyens et les résultats de vos démarches? Est-ce que vos succès ont eu des retombées pour la vie économique de la Manicouagan ?

AVANTAGES À SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

- Visibilité accrue pour tous les finalistes
- Occasion d'accroître votre réseau d'affaires, de rencontrer des clients et des fournisseurs.
- Prendre part à la grande fête de l'entrepreneuriat de la région de Manicouagan
- Souligner les étapes de la réussite de votre organisation
- Maximiser votre potentiel
- Optimiser votre visibilité
- Augmenter votre notoriété
- Motiver vos employés et accentuer leur sentiment d'appartenance
- Le simple fait de remplir ce cahier représente un excellent prétexte pour faire le bilan de votre entreprise.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ :

1. Être une entreprise qui oeuvre sur le territoire de la MRC de Manicouagan et qui détient d'une adresse permanente dans la MRC.
2. L'entreprise ou l'organisation doit être en affaires et constituée légalement depuis au moins un an en date du 31 décembre 2023, sauf pour les nouvelles entreprises.
3. L'entreprise ou l'organisation doit avoir une place d'affaires sur le territoire desservi par la Chambre de commerce et d'industrie de Manicouagan.
4. L'organisation candidate doit remplir le formulaire de candidature dans les espaces disponibles. Le formulaire est disponible sur le site Web de la CCIM dans la rubrique Gala des entreprises, et sur la page Facebook de la CCIM.
5. L'organisation candidate peut soumettre une demande dans un maximum de deux (2) catégories.
6. Si elle est retenue à titre de finaliste, l'entreprise s'engage à
 - Être disponible pour le tournage d'une capsule vidéo
 - Être représentée lors du Gala le 19 octobre 2024
 - Accepter que soient utilisé à des fins promotionnelles : le nom, le logo, les photos, la capsule vidéo tournée dans l'entreprise ou l'information fournie dans le cahier de mise en candidature dans les sections non identifiées comme étant confidentielle.
7. L'individu qui siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Manicouagan, en son nom personnel ou à titre de représentant d'une entreprise est admissible. L'entreprise qu'il possède ou dirige est également admissible. Le processus d'évaluation et de sélection des finalistes et des lauréats relève d'un comité indépendant.
8. L'entreprise ou l'organisme qui soutient l'organisation du Gala des entreprises de la CCIM, par un partenariat financier ou de services, peut soumettre sa candidature.

COMITÉ DU JURY

- Un jury composé de différents intervenants impliqués dans le développement socioéconomique du territoire fait la sélection des finalistes et des gagnants dans chacune des catégories. Le jury sélectionne au minimum deux (2) et au maximum trois (3) finalistes dans chaque catégorie. Le jury sélectionne les finalistes et les gagnants en se basant sur les critères d'évaluation présentés dans chaque catégorie.
- Le jury est indépendant de la CCIM.
- Les membres du jury doivent signer une entente de confidentialité
- Le jury se réserve le droit de déplacer une organisation candidate dans une catégorie différente s'il considère que son dossier ne correspond pas à la catégorie choisie en fonction des critères établis.
- Le jury dispose de la latitude voulue pour retirer une catégorie du concours ou ne désigner aucune organisation lauréate s'il juge que les candidatures reçues ne satisfont pas les critères minimaux d'évaluation.

DATE ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite pour déposer un dossier est le 18 septembre, 2024, 23H59.

Le dépôt du dossier de candidature se fera par un Google Forms, disponible sur la page facebook de la CCIM et sur le site web de la CCIM.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

Si vous avez des questions relatives au contenu de ce document ou si vous souhaitez avoir des précisions concernant l'une ou l'autre des catégories, veuillez communiquer avec l'équipe de la CCIM, au 418 296-2010 ou info@ccmanic.qc.ca

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies demeurent confidentielles et ne servent qu'à évaluer les candidatures reçues. Tous les documents seront détruits à la fin du processus.

LES CATÉGORIES

SYNERGIE 138

S'adresse aux entreprises qui font de l'économie circulaire à l'échelle de la Côte-Nord qui ont innovés par leur pratiques et méthodes axé sur les principes de SYNERGIE 138

ENTREPRENEURIAT DE COLLECTIVITÉ DURABLE *

Ce prix vise à souligner une entreprise qui, par conviction, est un modèle inspirant d'engagement pour le développement d'une communauté durable, une entreprise qui honore ses valeurs de contribution et qui souhaite faire une différence dans le monde qui l'entoure.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Contribution d'une entreprise dans sa collectivité, notamment en matière d'emploi, d'achats, d'octroi de contrats, de commandites, etc. À noter que les institutions et les coopératives financières sont admises dans cette catégorie.

PRATIQUES D'AFFAIRES INNOVANTES

Vise à reconnaître une entreprise qui au cours des deux (2) dernières années, a fait preuve d'innovation et de créativité par la mise en marché d'un nouveau produit, partenariat d'affaires, d'un nouveau procédé et /ou de l'utilisation d'une nouvelle technologie, développement dans ses stratégies.

JEUNE ENTREPRISE

Une entreprise qui se distingue pour l'ensemble de sa gestion, sa stratégie de développement et de croissance. L'esprit d'entrepreneurship, l'innovation et la créativité des dirigeants sont examinés. En création d'entreprise ou en opération depuis maximum 24 mois.

ENTREPRISE PIONNIÈRE

Cette discipline fait référence à une entreprise sur le territoire depuis plus de 15 ans, sous une même ou autre administration, qui a su relever les défis rencontrés et dont les objectifs futurs sont clairement établis. (ok)

LES CATÉGORIES

TRANSFERT D'ENTREPRISE

Cette catégorie souligne une entreprise qui à débuté ou complété un transfert de propriétaire en demeurant dans la Manicouagan.

OBNL DE L'ANNÉE

S'adresse aux organismes à but non lucratif et communautaire qui se sont démarqués par l'ensemble de ses services offerts, par ses partenariats développés dans le milieu et par sa stratégie de développement.

SERVICES PROFESSIONNELS AUX INDIVIDUS

Cette discipline se réfère aux entreprises qui offrent des services aux particuliers tels que, mais sans s'y limiter, l'encadrement professionnel, les formations, le branding personnel, et plus encore.

COMMERCE DE DÉTAILS

La vente, c'est votre force? Une discipline pour le commerce de détails se démarquant en offrant une gamme de produits uniques & en demande, et un service à la clientèle hors-paires.

INTÉGRATION DE MAIN-D'OEUVRE IMMIGRANTE

Pour l'entreprise qui se surpasse en intégrant les travailleurs issus de l'immigration et en leur fournissant des services en dehors du cadre normal de leur emploi.

PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES INNOVANTES

Souligne les efforts déployés par les entreprises et les organisations qui cherchent à mettre l'environnement au premier plan, soit en adhérant aux programmes de conservation de l'environnement existants, soit en développant leurs propres initiatives environnementales novatrices.

LES CATÉGORIES

SECTEUR INDUSTRIEL - GDO

Ces entreprises, jouent un rôle clé en tant que moteurs de développement industriel et en tant que partenaires pour de nombreux sous-traitants et fournisseurs locaux. Leur engagement envers l'innovation, la durabilité et la collaboration contribue à renforcer le tissu économique, tout en créant des opportunités d'emploi et de croissance pour la communauté.

PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE **

La personnalité de l'année est un prix remis à un propriétaire ou gestionnaire d'entreprises ou un membre OBNL qui a su se démarquer au cours des deux dernières années par son leadership, sa présence dans la communauté et son intérêt marqué pour le développement économique local.

ENTREPRISE INNUE

L'entreprise Innue de l'année est un prix remis à un membre de la Chambre de commerce issu de la communauté innue de Pessamit qui a accomplis un changement marqué pour le développement économique, le rapprochement des deux communautés ou pour son implication active dans son secteur. (Les OBNL membres sont admissibles)

ENTREPRISE DE L'ANNÉE ***

L'entreprise de l'année est une entreprise qui s'est distinguée par ses innovations et sa présence, son dynamisme et son rayonnement au cours des deux dernières années.

*Voici les critères proposés :

- Philosophie d'entreprise audacieuse, responsable (Un coup de cœur du jury pour récompenser quelqu'un qui «tape la trail»)
- Création d'initiatives favorisant l'engagement de la communauté
- Contribution laissant un impact positif et pérenne sur la qualité de vie et renforçant le sentiment d'appartenance
- Partenariat innovant permettant d'optimiser l'utilisation des ressources

**Pour déposer la candidature d'une personne pour la personnalité de l'année il faut faire parvenir une lettre de candidature soumise par un membre en règle de la chambre pour un autre membre à l'adresse gala@ccmanic.qc.ca avant le 18 septembre 2024.

***Le gagnant de la catégorie entreprise de l'année est déterminé parmi tous les finalistes de l'ensemble des catégories du gala.